

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DES FCPE :

- **TESORUS DYNAMIQUE**
- **TESORUS ÉQUILIBRE**
- **TESORUS PRUDENCE**

Paris, le 21 octobre 2019

Madame, Monsieur,

En votre qualité de porteur de parts des FCPE TESORUS DYNAMIQUE (code AMF : 990000082689), TESORUS ÉQUILIBRE (code AMF : 990000082669) et/ou TESORUS PRUDENCE (code AMF : 990000082719), respectivement nourriciers des OPCVM GROUPAMA DYNAMISME, GROUPAMA ÉQUILIBRE et GROUPAMA PRUDENCE, nous vous informons que la société de gestion de votre ou vos fonds, Groupama Asset Management, a pris la décision de mettre en place sur les OPCVM maîtres les commissions de mouvement (ou commissions de transaction) au titre de la rémunération de sa table de négociation.

Au cours des dernières années, les évolutions de marché et l'entrée en vigueur de nouvelles obligations réglementaires ont conduit Groupama Asset Management à renforcer significativement son processus de passage des ordres en se dotant d'une table de négociation indépendante des équipes de gestion des OPCVM. Celle-ci fournit à cet effet des services à valeur ajoutée, de l'analyse de l'investissement jusqu'à sa mise en œuvre :

- Sécurisation du processus de négociation ;
- Optimisation des coûts de transaction liés à l'exécution d'ordres ;
- Mise à disposition d'analyses pré et post trade ;
- Publication de reportings détaillés.

Groupama Asset Management a ainsi décidé de mettre en place une commission de mouvement (ou commission de transaction) qui sera supportée par les OPCVM maîtres GROUPAMA DYNAMISME, GROUPAMA ÉQUILIBRE et GROUPAMA PRUDENCE pour rémunérer l'ensemble de ces services à valeur ajoutée.

Cette commission de mouvement sera perçue par la société de gestion sur chaque transaction, à compter du 29 novembre 2019, selon le barème suivant :

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Groupama Asset Management

Investir pour l'avenir

Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque 75008 Paris

Société gestion de portefeuille - Agrément GP93-02 du 05/01/93 - Société anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 152 RCS Paris - Siret 389 522 152 00047 - APE 663OZ

Le tableau des frais facturés aux OPCVM maîtres GROUPAMA DYNAMISME, GROUPAMA ÉQUILIBRE et GROUPAMA PRUDENCE inséré en rappel des frais de fonctionnement et de gestion des OPCVM maîtres dans le règlement de votre ou vos FCPE nourriciers TESORUS DYNAMIQUE, TESORUS ÉQUILIBRE et/ou TESORUS PRUDENCE sera modifié en conséquence.

Cette modification sera sans incidence sur la gestion financière de votre ou vos FCPE et les autres caractéristiques de votre ou vos FCPE demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des nouveaux documents réglementaires des FCPE TESORUS DYNAMIQUE, TESORUS ÉQUILIBRE et/ou TESORUS PRUDENCE qui seront disponibles sur le site Internet de Groupama Épargne Salariale (www.groupama-es.fr) à compter du 29 novembre 2019.

Si celle-ci ne vous convient pas, vous avez la possibilité d'arbitrer sans frais vos avoirs ou de sortir sans frais vos avoirs devenus disponibles pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de ce courrier.

Si, au contraire, cette opération vous convient, vous n'avez aucune action à entreprendre.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons dans le prolongement de cette opération, à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Annexe - Tableau récapitulatif des modifications des OPCVM maîtres

GROUPAMA DYNAMISME, GROUPAMA ÉQUILIBRE et GROUPAMA PRUDENCE

Commissions de mouvement perçues par la société de gestion sur chaque transaction

Type d'instrument	Ancienne tarification (taux maximum)	Nouvelle tarification (taux maximum)
Actions et assimilés	Néant	0,10%
Obligations convertibles	Néant	0,05%
Obligations d'entreprise	Néant	0,05%
Obligations d'Etat	Néant	0,03%
Change dont de gré à gré (OTC)	Néant	0,005%
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Néant	0,02%
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Néant	0,03%
Dérivés Listés (par lot)	Néant	2€

Toutes les autres caractéristiques de votre ou vos FCPE demeurent inchangées.